



Covid fonctionnaire en ASA reprise travail??

Par **Karfal74**, le **01/06/2021** à **10:55**

Bonjour,rrnrJe suis agent territorial, en mairie, au contact avec le public, reconnue personne à risque (diabète, obésité, apnées), je suis en ASA.rrnrDepuis hier, le bruit court parmi les personnes dans mon cas, à la mairie, que nous devons reprendre le travail aujourd'hui 1er juin, faute de quoi ce sera considéré d'office comme une absence injustifiée. Certains ont été directement informés par la responsable, d'autres non (comme moi).rnJe suis inquiète de reprendre si rapidement car j'ai eu mon rappel de vaccination COVID, hier et, d'après le médecin, l'immunité est considérée après 10/15 jours. Je viens de contacter la DRH qui me confirme que je dois fournir un arrêt maladie par mon médecin traitant.rrnrMerci par avance de me renseigner si cette procédure est légale et me conseiller.